

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
ADOPTION DU COMPTE D'EXPLOITATION
EXERCICE 2016**

**NOTE DE SYNTHÈSE &
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Ce budget annexe au budget principal de la Commune présente, une fois comptabilisés les restes à réaliser de l'exercice 2016 (643.500 €), un excédent global de 431.001,90 €.

Il est rappelé que ce budget est soumis à la nomenclature comptable M49 applicable aux services d'assainissement et de distribution d'eau potable.

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'établit à 1. 208.517,89 € en dépenses et à 1.899.152,33 € en recettes. L'excédent d'exploitation s'établit ainsi à 690.634,44 €.

1. Dépenses :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 1.208.517,89 € et se décomposent comme suit :

- Frais de personnel 222.994,07 €
- Charges générales (assurances, entretien
eaux usées, analyses...) 43.072,91 €
- Remboursement de frais au budget
principal de la commune 94.629,45 €
- Intérêts sur emprunts et ICNE..... 312.868,87 €
- Titres annulés 5.886,97 €
- Amortissements 2016..... 529.065,62 €

2.Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées par :

→ par le reversement par VEOLIA à la commune, de la taxe ajoutée à la redevance d'assainissement prélevée sur les factures d'eau, fixée depuis 2011 à **0,5938 €** le m³ d'eau consommée pour financer les annuités des emprunts contractés pour la mise aux normes et l'extension de la station d'épuration. Elle s'est élevée à **1.284.061,93 €** en 2016.

→ La deuxième recette réelle de ce budget annexe est constituée par les participations au branchement à l'égout devenues « participations à l'assainissement collectif » à acquitter par les propriétaires. En 2016, une somme de **160.800,91 €** a été encaissée.

→ Les autres produits de gestion courante (chèques déjeuner) : **1.596,00 €**.

→ La prime pour épuration : **93.822,62 €**

→ les frais de contrôle du fermier : **15.120,93 €**

→ la mise à disposition de personnel au SIDECM : **24.128,44 €**

→ Les dotations aux amortissements sur subventions encaissées antérieurement se sont élevées à **109.613,86 €**.

→ L'excédent de fonctionnement 2015 reporté en 2016 : **210.007,64 €**.

B- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'établit en 2016 à **806.948,16 €** en dépenses et à **1.190.815,62 €** en recettes. La section présente donc un excédent d'un montant de **383.867,46 €**.

Une fois déduits les restes à réaliser de **643.500 €**, le besoin de financement de la section s'établit à **259.632,54 €**.

Bien évidemment, ce besoin est couvert par l'excédent de fonctionnement et le résultat global de clôture laisse apparaître un excédent global de ce budget annexe de **431.001,90 €**.

→ Les dépenses d'investissement sont constituées par :

	REALISES	RAR
➤ L'amortissement des subventions d'équipement	109 613,86 €	-
➤ Le remboursement du capital emprunt	419 356,87 €	-
➤ Acquisition mobilier	-	5 500,00 €
➤ Acquisition matériel informatique	-	-
➤ La réalisation de travaux :	-	-
- aménagement de la station d'épuration	13 155,78 €	38 000,00 €
- aménagement de postes de relèvement	-	-
- aménagement des réseaux	264 821,65 €	400 000,00 €
- émissaire en mer	-	200 000,00 €
TOTAL	806 948,16 €	643 500,00 €

Les travaux réalisés sont essentiellement constitués de travaux sur les réseaux d'assainissement.

→ Les recettes d'investissement sont constituées par :

	REALISES	RAR
➤ L'excédent de fonctionnement capitalisé	324 465,34 €	-
➤ L'excédent d'investissement reporté	337 284,66 €	-
➤ Amortissements 2016	529 065,62 €	-
TOTAL	1 190 815,62 €	0 €

Conclusion :

Il est rappelé que depuis le 1^{er} février 2014, un nouveau contrat d'affermage plus avantageux pour la commune a été conclu avec VEOLIA.

Ce budget annexe se suffit à lui-même et permet le maintien des installations en bon état et le renouvellement des réseaux d'assainissement.

²²

Il vous est proposé, après avis favorables :

- du conseil d'exploitation en date du **28 MARS 2017**,

Après avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du **29 MARS 2017**,

1. DE DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte d'exploitation 2016 du budget annexe de l'Assainissement, tel qu'il est explicité dans le document joint à la présente,

2. D'APPROUVER en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte d'exploitation 2016 du budget annexe de l'Assainissement faisant apparaître un excédent global de clôture de **431.001,90 €**, dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes	1.899.152,33 €
- Dépenses.....	1.208.517,89 €
Excédent (A) :	690.634,44 €

Section d'investissement :

- Recettes	1.190.815,62 €
- Dépenses.....	<u>806.948,16 €</u>
Excédent (B) :	383.867,46 €
Solde d'exécution :	1.074.501,90 € (résultat compte de gestion)

Restes à recouvrer 2016.....	0 €
Restes à réaliser 2016	<u>- 643.500,00 €</u>
Résultat (C) :	- 643.500,00 €

**Résultat global de clôture : excédent
final (A+B-C) : 431.001,90 €**

QUI VOTE POUR ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE CONTRE ?